FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1928 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Jean GENDREAU

Né à Saint-Martin d'Entraigues (Deux-Sèvres), le 2 mars 1902

LA VIE TOURMENTÉE

DE

JEAN-FRANÇOIS RAVAILLAC

(ÉTUDE PSYCHO-PATHOLOGIQUE HISTORIQUE)

Président : M. HENRI CLAUDE, *professeur*

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, RUE RACINE, 15

1928

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1928 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Jean GENDREAU

Né à Saint-Martin d'Entraigues (Deux-Sèvres), le 2 mars 1902

LA VIE TOURMENTÉE

DE

JEAN-FRANÇOIS RAVAILLAC

(ÉTUDE PSYCHO-PATHOLOGIQUE HISTORIQUE)

Président : M. HENRI CLAUDE, *professeur*

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, RUE RACINE, 15

1928

LAC LIBRARY

LE DOYEN . . . M. ROGER

I. — PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	ROUVIÈRE.
Anatomie médico-chirurgicale	CUNÉO.
Physiologie	ROGER.
Physique médicale	STROHL
Chimie organique et chimie générale	DESGREZ.
Bactériologie	LEMIERRE.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BRUMPT.
Pathologie et thérapeutique générales	Marcel LABBÉ.
Pathologie médicale	SICARD.
Pathologie chirurgicale	LECÈNE.
Anatomie pathologique	ROUSSY.
Histologie	CHAMPY.
Pharmacologie et matière médicale	TIFFENEAU.
Thérapeutique	LOEPER.
Hygiène	Léon BERNARD.
Médecine légale	BALTHAZARD.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	MÉNÉTRIER.
Pathologie expérimentale et comparée	RATHERY.
Clinique médicale	CARNOT. BEZANÇON. ACHARD. WIDAL.
Hygiène et clinique de la première enfance	MARFAN.
Clinique des maladies des enfants	NOBÉCOURT.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. CLAUDE.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	JEANSELME.
Clinique des maladies du système nerveux	GUILLAIN.
Clinique des maladies infectieuses	TEISSIER.
Clinique chirurgicale	DELBET. HARTMANN LEJARS. GOSSET.
Clinique ophtalmologique	TERRIEN.
Clinique urologique	LEGUEU.
Clinique d'accouchements	COUVELAIRE. BRINDEAU. JEANNIN.
Clinique gynécologique	J.-L. FAURE.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	OMBRÉDANNE.
Clinique thérapeutique médicale	VAQUEZ.
Clinique oto-rhino-laryngologique	SEBILEAU.
Clinique thérapeutique chirurgicale	DUVAL.
Clinique propédeutique	SERGENT.
Professeur sans chaire	BRANCA.

II. — AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.	
ABRAMI . . .	Pathologie medicale.
ALAJOUANINE.	Neurologie et psychiatrie.
AUBERTIN. .	Pathologie médicale.
BASSET . . .	Pathologie chirurgicale.
BAUDOUIN. .	Pathologie médicale
BINET	Physiologie.
BLANCHETIÈRE	Chimie biologique.
BROCQ. . . .	Pathologie chirurgicale.
BRULÉ. . . .	Pathologie médicale.
CADENAT . .	Pathologie chirurgicale.
CHIRAY . . .	Pathologie médicale.
CLERC. . . .	Pathologie médicale.
DEBRÉ	Hygiène.
DUVOIR . . .	Médecine légale.
ÉCALLE . . .	Obstétrique.
FIESSINGER .	Pathologie médicale.
GARNIER . .	Pathologie expérimentle
GATELLIER .	Pathologie chirurgicale.
HARVIER. . .	Pathologie médicale.
HEITZ-BOYER	Urologie.
HOVELACQUE .	Anatomie.
HUTINEL. . .	Pathologie médicale.

MM.	
JOYEUX . . .	Parasitologie.
LABBÉ (Henri)	Chimie biologique.
LARDENNOIS	Pathologie chirurgicale
LEMAITRE. .	Oto-rhino-laryngologie
LEROUX. . .	Anatomie pathologique.
LÉVY-SOLAL.	Obstétrique.
LHERMITTE .	Pathologie mentale.
LIAN.	Pathologie médicale.
MATHIEU. . .	Pathologie chirurgicale
METZGER . .	Obstétrique.
MONDOR. . .	Pathologie chirurgicale.
MOURE. . . .	Pathologie chirurgicale.
MULON. . . .	Histologie.
PHILIBERT. .	Bactériologie.
QUÉNU. . . .	Pathologie chirurgicale
RICHET Fils. .	Physiologie.
SÉZARY . . .	Dermatologie et syphiligraphie.
VALLERY-RADOT (Pasteur) . .	Pathologie médicale.
VAUDESCAL.	Obstétrique
VELTER. . . .	Ophtalmologie.
VERNE. . . .	Histologie.

III.—AGRÉGÉS RAPPELÉS A L'EXERCICE

POUR LE SERVICE DES EXAMENS

MM.	
GOUGEROT .	Pathologie médicale.
GUÉNIOT. . .	Obstétrique.

MM.	
RETTERER. .	Histologie.
TANON. . . .	Pathologie médicale

72176

IV.— AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUE

A TITRE PERMANENT

MM.	
ALGLAVE . .	Clinique chirurgicale.
AUVRAY. . .	Clinique chirurgicale.
CHEVASSU. .	Clinique chirurgicale.
LAIGNEL-LAVASTINE .	Clinique médicale.
LE LORIER. .	Clinique obstétricale.
LEREBOULLET.	Clinique médicale infantile.

MM.	
LERI.	Clinique médicale.
MOCQUOT . .	Clinique chirurgicale
PROUST . . .	Clinique chirurgicale.
SCHWARTZ .	Clinique chirurgicale
VILLARET . .	Clinique médicale.

V. — CHARGÉS DE COURS

MM. MAUCLAIRE, agrégé. . . .	Chargé du cours de chirurgie orthopédique chez l'adulte pour les accidentés du travail. les mutilés de guerre et les infirmes adultes
FREY.	Stomatologie.
CHAILLEY-BERT.	Education physique.
LEDOUX-LEBARD	Radiologie clinique.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions, émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

MEIS ET AMICIS

A MES MAITRES

En témoignage de reconnaissance.

A Monsieur le Professeur Henri CLAUDE

Qui m'a fait l'honneur d'accepter la présidence de cette thèse.

A Monsieur le Docteur LÉVY-VALENSI

Médecin des Hôpitaux

Qui s'intéresse aux âmes tourmentées de l'Histoire, et qui m'a servi de conseil et de guide dans cette étude sur Ravaillac.

LA VIE TOURMENTÉE
DE
JEAN-FRANÇOIS RAVAILLAC
(ÉTUDE PSYCHO-PATHOLOGIQUE HISTORIQUE)

LE DRAME DE LA RUE DE LA FERRONNERIE

Le vendredi 14 mai 1610 fut un délicieux jour de Printemps. Henri IV s'était éveillé de bon matin. Dans son lit, il s'était fait porter ses Heures, car il avait toutes les façons d'un excellent catholique, puis était allé comme chaque jour il avait coutume entendre la messe en l'église des Feuillants. En traversant à son retour le jardin des Tuileries, paré de sa verdure nouvelle et tout joyeux du chant des oiseaux, le Roi avait un front soucieux.

— « Vous ne me connaissez pas maintenant, dit-il à Bassompierre, mais je mourrai un de ces jours, et quand vous m'aurez perdu vous connaîtrez lors ce que je valais ».

— « Sire, répondit Bassompierre, vous vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes et longues années. Vous n'êtes qu'en la fleur de votre âge, plein d'honneurs, et jouissant du plus florissant royaume du monde. Belle femme, belles maîtresses et beaux enfants : qu'avez-vous à désirer davantage? »

— « Mon ami, soupira le Roi, il faut quitter tout cela. »

Henri IV avait plus d'un souci.

Au cours d'un ballet qu'on présentait chez la Reine, et où les jeunes filles de la Cour apparaissaient en nymphes, le Roi, dont la soixantaine était proche, mais dont le cœur était toujours tendre, s'était épris d'une blonde enfant de seize ans, d'une beauté parfaite, Mlle de Montmorency.

Malherbe, le vieux poète de la Cour, sexagénaire comme son Roi, et comme lui toujours amoureux, chantait alors en des vers de commande :

« Avec sa beauté toutes beautés arrivent. »

La volonté du roi avait fait rompre les fiançailles de la jeune fille avec Bassompierre, et Mlle de Montmorency avait été mariée au Prince de Condé, qui n'était passionné que pour la chasse et que l'on croyait indifférent aux femmes.

Mais le Prince avait été moins complaisant que le Roi ne l'avait espéré. Pour soustraire sa femme aux assiduités du vieillard, Condé s'était enfui dans les Flandres, et avait confié la garde de la Princesse à l'Infante, dont la dévotion et la rigidité étaient connues de toute l'Europe. En vain Henri IV avait-il fait tenter un enlèvement nocturne par Annibal d'Estrées, frère de cette Gabrielle que jadis il avait tant aimée. En vain le Père Cotton, Jésuite et confesseur du Roi, avait-il démontré dans une savante consultation canonique que l'Archiduc Albert devait rendre les fugitifs. A l'abri des murs du Palais de l'Infante, la Princesse semblait perdue pour le Roi.

« Que dépines, Amour, accompagnent tes roses »

chantait encore Malherbe.

Henri IV avait alors soudain pensé que dans les Flandres et en Espagne on contestait la validité de son second mariage, et que l'on y invitait peut être le Prince de Condé à faire valoir ses droits de premier prince du sang. Il avait aussitôt rassemblé ses armées.

En cette belle matinée du printemps de 1610, le Roi se voyait déjà au milieu des camps. Des reconnaissances étaient faites pour le passage de ses troupes en Flandre. Des ordres étaient donnés pour presser les dernières levées d'armes. Il venait d'essayer deux cuirasses à l'épreuve et ses chevaux étaient harnachés de neuf.

Mais avant de se mettre en campagne, Henri IV, qui au dire de Bassompierre était le meilleur mari du monde, avait dû faire sacrer la Reine pour lui laisser la régence. Cette cérémonie, longtemps différée par raison d'économie, avait eu lieu deux jours auparavant, avec la pompe accoutumée, dans la basilique de Saint-Denis. Et maintenant dans les rues de Paris se dressaient arcs de triomphes et rochers artificiels, devises et inscriptions tirées de la Bible ou des fables, qui célébraient à l'envie les mérites des souverains. Au milieu d'un pompeux cortège, la Reine devait faire le dimanche suivant, par la rue Saint-Denis, une entrée solennelle à Paris.

En traversant le Jardin des Tuileries, ce vendredi quatorzième de mai, Henri IV était très troublé. Loin de la jeune captive du Palais de l'Infante, il étouffait au Louvre et menaçait de tomber dans la mélancolie ; il avait hâte de rejoindre

ses soldats, qui venaient de le surnommer le Roi des Braves et de fuir ces réjouissances que l'on préparait pour l'entrée de la Reine.

Ne lui avait-on pas prédit que la première fête qu'il donnerait lui serait funeste ? Chacun répétait dans la ville : « Le tueur de Roi est à Paris » ; on en donnait même le signalement : « un grand diable d'homme, de taille assez haute, puissant et gros de membres ; son poil tirait sur le roux, et il était vêtu de vert ». Tous les jours on venait porter au Roi quelque mauvais présage. Le médecin La Brosse, qui exerçait aussi la profession d'astrologue, l'avait fait prévenir le matin même que l'horoscope du jour ne lui était point favorable. « La Brosse est un vieil matois, avait dit le Roi à son fils Vendôme qui lui apportait la nouvelle, il a envie d'avoir votre argent, et vous êtes un jeune fol, de le croire. Nos jours sont comptés devant Dieu. »

En entrant dans son Palais du Louvre, Henri IV aperçut un mai symbolique, qui quelques jours auparavant se dressait encore au milieu de la cour, et qui était tombé soudain sans qu'un souffle du vent en eut agité les feuilles.

Le Roi dîna comme de coutume, puis il essaya en vain de travailler. Il se promena, agité, inquiet, fébrile, et se jeta sur son lit, sans pouvoir dormir.

A trois heures il dépêcha son confident La Varenne pour aller à l'Arsenal chercher le Duc de Sully. Mais Sully ne pouvait se rendre au Louvre : il venait de prendre extraordinairement un bain, sans doute sur le conseil de quelque médecin, et gardait la chambre. Henri IV se

rendit chez la Reine. Pendant quelques instants il bavarda avec les dames de son entourage et joua avec les enfants. Il s'ennuyait cependant, il ne tenait pas en place. Il avait envie de sortir ; il hésitait.

« Ma mie, irai-je ? n'irai-je pas ? » demandait-il à la Reine.

Il s'y décida cependant, et fit apprêter son carrosse.

« Qu'on me mette hors de céans », ordonna-t-il à son cocher.

Vers quatre heures l'équipage sortit du Louvre, sans être accompagné de la garde du corps, pour ne pas attirer l'attention de la foule. Comme il faisait beau temps, le carrosse était tout ouvert. Le Roi était au fond, ayant à sa droite le Duc d'Epernon. Le Duc de Montbazon et le Duc de la Force se tenaient à la portière.

La voiture prit la rue Saint-Honoré. Arrivé à la Croix du Trahoir, le Roi donna l'ordre de se diriger vers le cimetière Saint-Innocent. Peut-être voulait-il voir la décoration des rues. Peut-être avait-il l'intention de passer chez une beauté célèbre, la fille du financier Paulet, une rousse superbe qu'on appelait « la Lionne » et dont Henri IV voulait faire la maîtresse de son fils Vendôme. La voix de cette jeune personne était si charmante, disait-on, qu'un jour qu'elle chantait, trois rossignols en moururent de jalousie.

Le carrosse s'engagea dans la rue de la Ferronnerie, petite rue étroite et toujours encombrée qui longeait le cimetière Saint-Innocent et que les boutiques accotées à la muraille du Charnier rendaient plus étroite encore. Cinquante six ans plus tôt, jour pour jour, un édit

d'Henri II du 14 mai 1554 avait en vain donné l'ordre d'élargir cette voie. Ce jour-là, une charrette chargée de foin et le haquet d'un porteur de vin s'en disputaient le passage. Le carrosse dut ralentir, il se rangea à gauche, et s'arrêta devant une boutique ayant pour enseigne « Au Cœur Couronné percé d'une flèche ». Le ruisseau qui recueillait les eaux au milieu de la rue faisait alors pencher fortement la voiture du côté du Duc d'Eperon. Charretiers et valets s'injuriaient. Le Roi lisait un billet que venait de lui tendre le Duc.

Soudain, un homme bondit sur la borne qui servait de montoir aux cavaliers du « Cœur Couronné » ; il mit un pied sur la roue du carrosse et de sa main droite armée d'un couteau il frappa le Roi.

— « Je suis blessé », cria Henri IV, et il leva le bras, découvrant son flanc gauche.

Un second coup de couteau lui perça le cœur.

— « Ah ! sire, fit Monsieur de la Force en lui portant sa médaille aux lèvres, souvenez-vous de Dieu. »

— « Ce n'est rien » put encore murmurer le Roi, qui vomissait le sang, et il s'affaissa.

Debout sur la borne, ivre de rage, le meurtrier avait essayé de frapper une troisième fois, mais le Duc de Montbazon lui avait saisi la main. Un écuyer s'apprêtait à le tuer de son épée. Le Duc d'Epernon l'en empêcha. Après avoir recouvert d'un manteau le cadavre de son roi, il confia le criminel aux mains de l'exempt des gardes et à toute vitesse fit rentrer le carrosse au Louvre.

Le peuple de Paris, qui par cette belle et chaude après-midi de printemps musait sur le Pont Neuf autour des

bateleurs et montreurs de singes, et se querellait Place Dauphine sous les fenêtres des Conseillers au Parlement apprit aussitôt l'horrible nouvelle.

— « Le Roi n'est que blessé », fit-on dire à la foule qui se pressait déjà sous les fenêtres du Louvre. Et on lui dit le nom du criminel : il s'appelait Ravaillac.

Mais à neuf heures du soir, les cloches de la Cité sonnèrent le glas funèbre. Alors une immense terreur s'empara de la ville. On vit des femmes s'arracher les cheveux. Dans ce Paris, encore tout vibrant de fièvre religieuse, le bruit courut que les Jésuites préparaient une Saint-Barthelémy, que le Roi en était la première victime ; les horreurs de la Ligue revinrent à l'esprit et le peuple sentit pour la première fois peut-être combien son Roi lui était cher.

Dans cette sinistre rue de la Ferronnerie, qui conduisait à ce Charnier des Innocents, où pendant six siècles vint s'engloutir la population parisienne, une croix de Malte peinte en rouge a jusqu'à la fin du siècle dernier désigné l'endroit où était mort le Roi.

C'est aussi dans cette rue que l'on rencontrait autrefois le « Clocheteur des Trépassés » qui, recouvert d'une dalmatique noire peinte de têtes de morts, de croix et d'os entrelacés, agitait la nuit une énorme sonnette et hurlait d'une voix sépulcrale :

« Réveillez-vous, gens qui dormez !
Priez Dieu pour les Trépassés. »

LA VIE DE RAVAILLAC

Aucune église n'a conservé dans ses archives l'acte de baptême de Jean-François Ravaillac. Lui-même ne savait pas exactement son âge.

Dans son discours sur la mort de Henri le Grand, Jacques de la Force déclare qu'il dut naître sur les rives de l'enfer d'où les diables l'ôtèrent dès le berceau.

Il semble établi cependant qu'il naquit à la fin de l'année 1578, dans une masure de la rue des Arceaux, près de l'Eglise Saint-Paul, à Angoulême, tout près de la Tour où était née, cent ans plus tôt, Marguerite de Valois, grand'mère de Henri IV. Les villes ne se disputèrent pas l'honneur de l'avoir vu naître. Le Jésuite François Garasse, qui sur la mort de Henri IV composa de longues élégies, suppose que Ravaillac aurait pu voir le jour à Magnac-sur-Touvre petit village voisin d'Angoulême, mais il est obligé d'avouer malgré sa honte : « Perditus ille meae gentis et urbis erat » (l'assassin était de ma nation, et même de ma propre ville). Et Ravaillac lui-même a déclaré au cours de son procès « Avoir nom François Ravaillac, natif d'Angoulême, y demeurant, âgé de trente-un à trentre-deux ans »

La ville d'Angoulême se dressait, à la fin du XVI^e^ siècle, au sommet d'un promontoire de rochers, couronnée de

remparts, dominant prairies et rivières d'une hauteur de deux cents pieds. Des murs de son enceinte, souvent battus en brèche et ruinés, il ne subsiste aujourd'hui qu'une paisible allée, où le promeneur vient traîner son ennui.

Angoulême avait alors quelques milliers d'habitants ; mais la Cité possédait neuf paroisses, plusieurs couvents et monastères, entre autres ceux des Jacobins et des Cordeliers, et d'innombrables chapelles étaient accrochées aux flancs de sa montagne. Les deux hauts clochers de la cathédrale Saint-Pierre commandaient cette légion d'églises. C'était une ville profondément religieuse, inébranlable dans sa foi catholique, toute vibrante de chants liturgiques, toute imprégnée du parfum des encensoirs.

La Maison de Ville, qui autour du maire réunissait échevins, conseillers et nombreux pairs, appartenait au parti de la Ligue. « On ne saurait s'imaginer, dit Guillaume de Girard, combien d'esprits cette faction de la Ligue avait préoccupés ; il n'y avait point de famille où elle n'eut ses partisans, point de ville où elle n'eut ses chefs reconnus. » Elle exerçait à côté des gens d'églises, une puissante influence catholique.

Mais autour du rocher d'Angoulême se pressait une campagne huguenotte. Quelques années auparavant, en 1562, les bandes protestantes escaladant les remparts, s'étaient emparées de la ville et l'avaient pendant près de trois mois mise au pillage. Elles étaient revenues en 1568. Des crimes étaient dans toutes les mémoires, d'épouvantables sacrilèges s'étalaient encore sous les yeux.

Jean Girard, le maire, avait été chassé, le Père Greslet,

gardien des Cordeliers, avait été pendu à un mûrier du jardin des Jacobins sous les yeux de l'Amiral de Coligny. Le prieur des Jacobins, René Poivit, docteur en Sorbonne et théologal de la Cathédrale, qui avait essayé d'adoucir la fureur des hérétiques, avait été fouetté dans les rues, puis condamné à mort. Comme il demandait, avant le supplice, la permission de revêtir ses habits sacerdotaux pour dire la messe une dernière fois, ses bourreaux l'avaient habillé de façon ridicule et fait monter sur l'échafaud du pont Saint-Cybard. Et alors qu'il exhortait la foule à persévérer dans la doctrine catholique, le saint prêtre avait été précipité dans l'eau, puis achevé à coups d'arquebuses.

Les huguenots avaient saccagé l'Abbaye de Saint-Ausone et l'illustre abbaye de Saint-Cybard, qui gardait avec orgueil les tombeaux des plus anciens souverains de la province. Ils avaient démoli les églises Saint-Antonin, Saint-André, Saint-Martin, Saint-Eloi, Saint-Jacques de Lhoumeau et celle des Jacobins. Le plus glorieux clocher de la Cathédrale Saint-Pierre, celui qui était le plus près du ciel, avait été rasé. De la chapelle Saint-Gelais il ne restait que quelques ruines. Et partout, les portes défoncées, les toits incendiés, les sépultures violées, les autels profanés, les admirables vitraux percés à coups d'arquebuses, attestaient l'horreur de l'invasion protestante. Les cloches mêmes avaient été fondues. On avait vu des chevaux hérétiques boire dans les bénitiers et manger leur avoine dans le tombeau du comte Jean, ancêtre d'Henri III.

Estienne Pasquier dit dans son plaidoyer pour la ville d'Angoulême qu'il prononça devant le Parlement de Paris

en 1576 que « jamais tant de violences, outrages et inhumanités ne furent commises qu'en ce lieu ».

C'est dans ce milieu d'ardente foi catholique et de haine profonde contre les protestants que Jean François Ravaillac passa son enfance.

* * *

La famille de Ravaillac était originaire de Magnac-sur-Touvre, petit village de la vallée de la Charente, près d'Angoulême. Elle possédait là un pauvre logis que quitta de bonne heure François Ravaillac, l'aïeul paternel de Jean-François.

François Ravaillac vint chercher fortune dans la capitale de l'Angoumois. Il fut procureur présidial, profession honorable mais peu enviée. Des deux mariages qu'il fit, naquirent une dizaine d'enfants, dont l'aîné s'appelait Jean.

Jean Ravaillac, qui fut le père de Jean-François, mena une vie fort dissipée. Les dérèglements de son existence et des aventures de toutes sortes scandalisèrent à tel point le procureur présidial, qu'il légua sa charge à son fils cadet, jugeant l'aîné indigne de lui succéder.

Le père de Jean-François fut un bien triste personnage. Ivrogne, brutal et querelleur, il rompit toutes relations avec sa famille ; les registres de l'époque sont remplis de la liste des mauvais procès qu'il fit à tous ses parents.

Ce débauché se maria, vers 1575, avec Françoise Dubreuil, jeune fille de noble condition, et sœur de deux chanoines. Elle était aussi, prétend Nicolas Pasquier,

parente du gentilhomme protestant Poltrot de Méré, qui par zèle religieux avait en 1563 tué d'un coup de pistolet le chef catholique François de Guise dans les environs d'Orléans. Ce détail, que rien ne confirme, aurait été confié à l'historien, par « deux parents de Ravaillac qui l'avaient ouï dire à leur mère, laquelle vécut quatre-vingts ans ».

La mère de Jean François était bonne catholique, et portait naturellement vers Dieu, a déclaré son fils, une religieuse affection. Elle essaya de trouver dans l'église des consolations à la grande détresse de son existence. Son mariage avec Jean Ravaillac lui avait procuré la misère. Le fils du procureur présidial avait été, selon un acte de 1588, « greffier de la mairie d'Angoulême et maréchal des logis d'icelle ». Il ne le fut pas longtemps.

Au mois d'août de cette année-là, le maire et son conseil, tous Ligueurs, avaient résolu de se défaire du Duc d'Epernon, gouverneur d'Angoulême, auquel ils prêtaient l'intention de vouloir livrer leur ville aux Huguenots du Roi de Navarre. Armés de courtes épées et de pistolets dissimulés sous leurs manteaux, les conjurés avaient un jour pénétré dans le château, mais le Duc d'Epernon les avait fait enfermer pendant deux jours dans un escalier étroit où le maire et quarante Ligueurs avaient trouvé la mort. A la suite de cette aventure le greffier de la mairie perdit sa place. Il avait alors quatre enfants : deux filles et deux fils. Jean-François, le cadet des fils, était âgé de dix ans. Ce fut la misère au logis. Jean Ravaillac fut bien pendant quelque temps fermier d'une paroisse appartenant aux chanoines de la Cathédrale, mais ses procès divers, ses habitudes d'intempérance et de dérègle-

ment de ses mœurs précipitèrent sa ruine. En 1605 ses frères et sœurs lui laissèrent, par pitié sans doute, le quart de la maison sise rue Saint-Paul, provenant de la succession de leur mère, s'en réservant pour eux « les trois quartes parties ». Ses deux beaux-frères, chanoines de la cathédrale, et qui étaient son dernier soutien moururent à cette époque. Jean Ravaillac et sa famille furent alors plongés dans une misère affreuse, et irrémédiable.

Sa femme, pour éviter la ruine complète, fit prononcer la séparation de biens, puis elle dut vendre ses propres immeubles. Bientôt pour manger elle contracta des emprunts, et lorsque tout crédit fut épuisé, la famille alla cacher sa honte dans une vieille maison qui lui appartenait encore à Magnac-sur-Touvre.

Mais l'affreuse misère n'empêchait pas Jean Ravaillac de boire et de chercher maîtresse. Il introduisit un jour une concubine dans la maison. Alors ses filles s'enfuirent et sa femme, maltraitée et bafouée, retourna à Angoulême avec son fils Jean-François. Celui-ci a déclaré plus tard « qu'il était avec sa mère non avec son père, qui veult mal à sa mère et à luy ».

Le père de Jean François resta à Magnac-sur-Touvre avec sa maîtresse. Le registre paroissial de l'Eglise Saint Paul, ceux de l'église Saint-André et de la Cathédrale nous indiquent la façon dont il y vécut : 16 sols donnés le 30 mars 1607 à Ravaillac... 8 sols donnés le 1er février 1608 au pauvre Ravaillac... 10 sols donnés 14 mars suivant.

Des deux sœurs de Jean-François, nous ne connaissons que les qualités de cœur. Champflour, un chroniqueur

du temps, les appelle « les cruelles sœurs » et Jean-François, interrogé à leur sujet au cours de son procès, a déclaré « que sa mère avait été délaissée par ses sœurs à luy respondant ».

La carrière de Geoffroy, son frère ainé, nous est mieux connue, grâce aux registres des prisons : en 1606, il vola des brebis à son père ; en 1607 il l'assomma à demi, lui arracha la barbe et les cheveux ; plus tard, en complicité avec son frère Jean François, il malmena gravement un sieur Boyron, et les deux frères furent condamnés pour tentative de meurtre ; puis il falsifia un arrêt du Parlement de Paris ; il vola un sieur Rousseau, dit Pelluchon, à Angoulême; il étrangla un prisonnier, Micheau Soullet. A Marthon près d'Angoulême, il vola l'enclume et les soufflets d'un maréchal ; à Souffrignac en Périgord, il fut accusé d'avoir étranglé un sieur Jean Fonteneau dont il courtisait la femme. Réduit à quitter le pays, il se réfugia dans le Dauphiné, où la liste de ses méfaits ne s'est pas conservée, mais pour faire peur aux enfants on y montre encore, au milieu d'un champ, une caverne qui a conservé son nom, de sinistre mémoire.

***

Dans cette famille miséreuse et déshonorée, le jeune Jean-François connut, dès l'âge le plus tendre, des tritesses qui sur le front d'un enfant laissent des rides ineffaçables.

Il ne vit jamais son père qne sous les apparences d'un ivrogne et d'un débauché ; sa mère, battue et odieusement trompée, passait sa vie dans les pleurs. Quels conseils lui donnèrent ses deux « cruelles sœurs » et quel exemple lui

donna son frère ainé ? Il connut des jours où le pain manque et où l'aumône est rare.

Messires Nicolas et Jean Dubreuil, ses deux oncles maternels, chanoines de la Cathédrale, se chargèrent de son éducation. « Il y eut deux prebstres, a-t-il déclaré plus tard, sous lesquels il a apprims à lire et escrire ». Ces deux prêtres furent ses seuls conseils. Par eux, il apprit la profonde détresse des catholiques. Ils lui enseignaient les outrages innombrables que la Religion avait subis. Ils lui montraient le mûrier où les protestants avaient pendu le gardien des Cordeliers, le pont Saint-Cybard d'où le Prieur des Jacobins avait été précipité dans la rivière et tué à coups d'arquebuses. Ils le promenaient sur les ruines des églises et des chapelles. Par eux il apprit la haine contre les Huguenots.

Il avait une dizaine d'années lorsque ses oncles le placèrent chez un de leurs amis, le conseiller Duport des Roziers pour y servir à la fois de valet de chambre et de clerc.

C'est à cette époque, toute remplie de longues et sanglantes guerres civiles, que l'on apprit dans Angoulême qu'un hérétique, le Roi de Navarre, était monté sur le trône. Dans cette vieille cité, si profondément catholique, la nouvelle causa de la stupeur. Puis les esprits se révoltèrent. On ne put admettre que la France fut gouvernée par ce roi, né de père et de mère huguenots, baptisé catholique, puis de nouveau huguenot, qui avait ensuite abjuré à Saint-Denis les doctrines réformées pour échapper au massacre de la Saint-Barthélémy, qui quatre ans plus tard avait rétracté son abjuration, en disant qu'elle avait été

arrachée par la violence, et s'était mis à la tête du parti huguenot. Les prêtres montèrent en chaire pour jeter l'anathème à ce rénégat. On le traitait de bâtard, on l'accusait de traîner derrière lui des bandes de larrons, de faussaires et d'athées. Prêtres et moines, s'autorisant de Dieu, demandaient un homme de cœur pour délivrer la France de cet odieux tyran.

Le jeune clerc de maître des Roziers, qui avait l'âge ou l'âme est pure et généreuse, sentit douloureusement la honte de son pays, et peut-être dès ce moment regretta-t-il que son bras fut trop faible pour exécuter sur terre la volonté divine.

Ravaillac quitta maître des Roziers pour travailler chez quelques procureurs, puis à l'âge de dix-huit ans environ, suffisamment initié aux règles de la « pratique », c'est-à-dire de la procédure, il s'en vint à Paris pour solliciter des procès.

* * *

En ce temps-là, grâce à la complexité de la procédure et aux difficultés des communications, les procès dont devait connaître le Parlement de Paris devenaient d'interminables affaires. Les plaideurs lointains devaient recourir à des praticiens. Ravaillac « sollicitait » à Paris les procès des plaideurs angoumois. On lui demanda lors de son interrogatoire « à quoy il a employé sa jeunesse et s'est adonné », et il répondit « qu'il était depuis quatorze ans emploïé à solliciter des procès en la Cour ».

Pendant ce premier séjour dans la capitale, qui dura environ cinq ans, la fortune ne semble pas avoir été favo-

rable au pauvre Ravaillac. Il logea successivement chez un savetier, puis près des Trois Cappelets, rue Callandre, et aussi rue de la Harpe, aux Quatre Rats, devant le Pillier Vert.

A l'enseigne des Quatre Rats, il couchait dans un grenier où l'hôtesse et sa cousine avaient aussi leur lit. Un certain Dubois, originaire de Limoges, habitait la pièce au-dessous. Ravaillac a dit qu'une fois « estant environ l'heure de minuit, fust prié et requis plusieurs et diverses fois par iceluy Dubois descendre en sa chambre, criant ledict Dubois par trois fois : Credo in Deum, Ravaillac ! Mon amy, descends ça bas : ou s'exclamant : Mon Dieu, aïez pitié de moy. » A ces cris Ravaillac voulut descendre, mais les deux femmes le retinrent dans le grenier « pour la crainte et fraïeur qu'ils eurent » Dubois aurait déclaré par la suite à Ravaillac « qu'il avait veu un chien noir d'excessive grandeur et fort effroïable, qu'il s'était mis les deux premiers pieds sur le lict, où seul il était couché, dont eust telle peur de ceste vision qu'elle l'avait meu à faire telles exclamations ». En présence d'un pareil fait, les deux compagnons tinrent conseil. Ravaillac demanda une nuit pour réfléchir, et le lendemain matin il donna « advis audict Dubois que pour renverser ces horribles visions il debvoit avoir recour à la célébration du Sainct Sacrement de l'Autel, faisant dire la Saincte Messe ». Ils se rendirent alors ensemble au couvent des Cordeliers et firent dire à l'intention de Dubois « la Saincte Messe pour attirer la grâce de Dieu et le préserver des visions de Satan, ennemi commun des hommes ».

On doit peut-être penser, avec Nicolas Pasquier, que

Ravaillac vit lui-même le chien noir, mais qu'il n'osa l'avouer. Ne lui reprocha-t-on pas en effet au cours de son procès « que de long temps il estait faict enfant du Diable, invoquait les démons, qu'il a faict venir devant lui ? »

Le grand chien noir que Ravaillac vit sans doute pendant cette nuit épouvantable le suivit et le tourmenta toute sa vie. « Dès ce moment, confessa-t-il, il s'attachait à la contemplation des secrets de la Providence éternelle, dont il avait de fréquentes révélations, tant en dormant qu'en veillant. »

Exalté par ces visions, malade, fiévreux, il courait à l'église. L'odeur de l'encens, la flamme des cierges, et cette musique liturgique, profonde et parfois sublime, qui étreint le cœur jusqu'à le briser, portaient au délire l'âme du pauvre Ravaillac. A travers la lumière céleste des vitraux, il assistait au Conseil divin. Il ne s'intéressait alors, a-t-il déclaré, qu'aux « jugements de Dieu ».

Pour le calmer l'abbé Guillebaud, Curé de Saint-André d'Angoulême, de passage à Paris, lui remit un petit cœur de Cotton, sorte de sachet en velours, découpé en forme de cœur, portant gravé le nom de Jésus, et renfermant, disait l'abbé, un peu du bois de la Vraie Croix. Le cœur guérissait de la fièvre, à la condition d'être béni par un père capucin. Ravaillac le confia à son hôtesse de la rue de la Harpe, qui le fit bénir au couvent, puis il passa cette précieuse relique à son cou : il ne la quitta jamais.

Un neveu de l'Abbé Guillebaud était entré chez les Feuillants. Le silence des cloîtres et la méditation convenaient mieux à Ravaillac que l'agitation des gens de justice. Il sentait le besoin de se rapprocher de Dieu. Sous

a protection de l'abbé, il fut accueilli, vers 1605, dans somptueux monastère que le Roi Henri III avait fait édifier dans la rue Saint-Honoré.

La règle des Feuillants était alors extrêmement rigoureuse. Sous leur robe blanche, les religieux portaient la haire et le cilice ; ils marchaient pieds nus et tête nue sous le soleil ou sous la neige, ils dormaient tout vêtus sur des planches, mangeaient à genoux par terre, se nourrissaient d'herbes cuites à l'eau et d'un mauvais pain d'orge pétri avec le son. Quatorze d'entre eux venant de mourir en une semaine, le pape Clément VIII leur avait permis de se couvrir la tête et de porter des sandales.

Dom François Marie Magdelaine, provincial des Feuillants, admit Ravaillac comme frère convers. Les frères convers prononçaient les trois vœux de pauvreté, d'humilité et de chasteté, mais ils n'étaient point dans les ordres, ils ne chantaient pas au chœur ; on se débarrassait sur eux de la besogne matérielle de la communauté, dont ils étaient à proprement parler les domestiques.

Ravaillac ne demeura que six semaines aux Feuillants. Le jeûne et l'austérité du régime tourmentèrent son cerveau déjà bien faible. Il composa un écrit sur ces fameux jugements de Dieu qui l'obsédaient sans cesse, et le montra au prieur. Celui-ci le prit alors pour un visionnaire, et le fit aussitôt renvoyer du monastère « à raison des dictes méditations ».

Le malheureux, au désespoir, alla chez un Jésuite, le Père d'Aubigny, pour le supplier d'intercéder en sa faveur près du Supérieur des Feuillants. Les Jésuites lui dirent que le Père était absent, et que d'autre part dans leur

ordre on refusait quiconque avait fait partie d'une autre maison religieuse.

Pour Ravaillac il n'y avait plus de place à Paris : il reprit tristement le chemin de son pays.

* * *

On était au début de l'année 1606. C'est à cette époque, que chassée par la misère du pauvre logis de la rue Saint-Paul, à Angoulême, la famille de Ravaillac s'était réfugiée à Magnac-sur-Touvre. Là, le père avait introduit une maîtresse au logis. Les deux filles étaient parties. Ravaillac et sa mère retournèrent bientôt seuls dans la maison de la rue Saint-Paul.

En souvenir de ses oncles Dubreuil, les chanoines de Saint-André confièrent à Ravaillac le soin d'instruire des écoliers. Il en avait quatre-vingts en 1610, a-t-il déclaré, auxquels il enseignait « à prier Dieu en la religion catholique, apostolique et romaine ». Le métier rapportait peu sans doute. Ravaillac « accusé de ce quil gaignoit » avoua que ses amis lui venaient en aide et que ses père et mère vivoyent d'aumosne le plus souvent, et que les père et mère des escoliers luy donnoient l'un du lard, l'aultre de la chair, du bled, du vin ». C'était d'ailleurs un mauvais professeur et qui s'absentait souvent.

Il fit des dettes : quarante-neuf livres, dix sols et trois deniers, qu'il emprunta en 1608 à un sergent royal, avec promesse de payer à Noël. Mais il ne put rembourser ; on le jeta en prison. Comme le cachot dut lui sembler sombre, à cette époque où la foule se rendait dans les églises pour prier devant la crèche et sourire à l'enfant Jésus.

L'ombre du grand chien noir franchit aussi les murail-

les de la prison. Il eut des visions, déclara-t-il lors de son procès, « des sentiments du feu de souffre et d'encens ». Au milieu de ses méditations, il sentait « des puanteurs de souffre et feu aux pieds et aux mains, avec des visions de sainctes hosties des deux costés de la face ».

Il ne resta que peu de jours au cachot. Mais aussitôt les visions revinrent le tourmenter, et il dit « qu'estant hors de la prison, le samedi d'après Noël, aïant de nuict faict sa méditation accoustumée, les mains joinctes et pieds croisés dans son lict, avait senti sa face couverte et sa bouche d'une chose qu'il ne peust discerner, parce que c'estait à l'heure de matines et, estant en cest estat, eust volonté de chanter les cantiques de David, commençant Dixit Dominus, jusques à la fin du Cantique, avec le Miserere et de Profundis tout au long ; il luy sembla que les chantant il avait à la bouche une trompette faisant pareil son qu'une trompette à la guerre ».

Et dès le lendemain matin, s'étant levé avant que le jour fût venu « et faict sa méditation à genoulx, recolligé en Dieu à la manière accoustumée » il s'assit sur une petite chaise devant le foyer, se passa un peigne dans les cheveux, puis il se mit à genoux pour ranimer le feu, approcha un sarment d'un tison et se mit à souffler. « Il veit incontinent aux deulx costez de sa face à dextre et à senestre, à la lueur du feu qui sortait par le soufflement, des hosties semblables à celles dont l'on a accoustumé faire la communion aux catholiques en l'Eglise de Dieu, et au dessoubs de sa face au droict de sa bouche voïoit par le costé un roulleau de la mesme grandeur que celle que lève le prestre à la célébration du service divin à la Messe. »

Quelque temps avant son crime, Ravaillac confia cette vision au Père d'Aubigny, qui lui recommanda de dire son chapelet et prier Dieu.

Ravaillac s'expliqua facilement le prodige dont il avait été témoin. Dieu était venu le trouver, et lui avait parlé : il l'avait formellement désigné comme exécuteur de ses jugements. Sa folie crût alors de jour en jour, en silence. Il erra dans les rues d'Angoulême, cherchant partout la volonté divine. Des bruits couraient sur la fausse conversion du Béarnais. Et partout circulaient des libelles, écrits en latin et en français, discutant s'il était loisible ou non de se défaire d'un tyran. Le rôle d'un souverain n'était-il pas en effet d'exterminer les Huguenots ? Henri IV au contraire promulguait l'Edit de Nantes, et même se mettait à la tête des réformés. Des pamphlets meurtriers se passaient de main en main, traitant le Roi d'usurpateur, de profanateur de choses sacrées, d'oppresseur de la religion, d'hérétique et d'excommunié. Les prêtres le répétaient dans leurs sermons, et commentaient cette parole de David : « Je me lèverai de bon matin pour exterminer de la Cité de Dieu tous ceux qui opèrent iniquité ». Le plus grand des maux n'était-il pas la doctrine de Genève, et le plus coupable des Huguenots l'usurpateur du trône français, celui qui avait écrit à sa maîtresse que « Paris valait bien une messe », qui avait dû mettre le siège devant la ville pour y entrer, et qui avait réduit les habitants de la capitale à manger ce pain de Madame de Montpensier, pétri avec les ossements des morts.

Ravaillac entendait ces bruits, il écoutait ces exhortations au meurtre.

Sur ces entrefaites il retourna en prison. Il avait été accusé, en même temps que son frère Geoffroy et deux autres gaillards, d'avoir tenté d'assommer un sieur Boyron, avec lequel la famille Ravaillac avait des difficultés d'argent. Les deux frères avaient été poursuivis devant le siège de Civray, condammés à Poitiers grâce à l'audition de faux témoins, et la sentence avait été confirmée par la Cour. Jean-François Ravaillac n'était peut-être pas coupable, mais il connut de nouveau l'obscurité du cachot, les privations, la solitude et les méditations. Quelles extravagances bouillonnèrent dans son esprit ? Dans quelles extases fut-il plongé ? Quels débats s'agitèrent dans son âme troublée ? C'est à ce moment sans doute, que seul devant Dieu, dans le fond de sa prison, il eut l'idée de tuer le Roi. Ne devait-il pas avouer plus tard qu'il y pensait « depuis longtemps ».

Quand il sortit de prison il entendit encore les Ligueurs et les moines prétendre que l'autorité royale devait être soumise à l'autorité religieuse. On lui répéta la parole du Père Marianna qui avait dit du Dominicain Jacques Clément, l'assassin de Henri III : « Est aeternum Galliae decus », (c'est l'éternel honneur de la France). Henri III cependant ne faisait que s'abstenir des pratiques religieuses, tandis que Henri IV était le chef des hérétiques.

La justice divine n'avait-elle pas depuis longtemps déjà condamné à mort ce Roi huguenot et plusieurs fois désigné à la colère des hommes ? Ravaillac se rappelait ce Jean Chastel, qui à l'âge de 19 ans avait fendu la lèvre du Béarnais, et lui avait brisé une dent. Jean Chastel avait été écartelé et les Jésuites, soupçonnés de l'avoir excité au

crime, avaient été pendant quelque temps bannis du Royaume. Il se rappelait le Jésuite Guignard, et ce vicaire de Saint-Nicolas qui fut pendu et brûlé en grève. Il se rappelait encore Jean Guesdon, avocat à Angers, son frère Julien, Pierre Barrière, le chantre Denys, les deux Jacobins de Gand, le capucin Langlois, Nicole Mignon, Davenne Flamand, et bien d'autres : un prêtre et un gentilhomme de Bordeaux, le borgne Chateaufort, que l'on avait recherché si longtemps, et qui avait causé la mort de tous ceux auxquels manquait un œil, et le Jésuite Varade, un laquais du pays de Lorraine, le Curé de Saint-André des Arcs et son vicaire, presque tous pendus, roués en grève, écartelés, réduits en cendres. Et le Roi était toujours debout. Il venait de contracter alliance avec les puissances calvinistes, on disait même qu'il préparait secrètement une guerre contre le Pape.

Ravaillac, que le seul mot de Huguenot faisait maintenant bondir comme un fou, résolut d'aller au Louvre et de parler au Roi. Il lui montrerait la grande pitié de la France et lui ferait entendre la volonté de Dieu.

Il avait alors trente et un ans. C'était un homme haut et puissant, la poitrine large, les cheveux d'un châtain sombre, la barbe fauve, les yeux enfoncés dans la tête, d'allure brutale et n'inspirant pas confiance, « extrêmement mal emminé », dit un de ses contemporains.

* * *

Les Fêtes de Pâques 1609 étaient passées. La ville d'Angoulême avait solennellement célébré la résurrection de

Jésus-Christ et Ravaillac, avec dévotion et humilité avait fait la communion pascale.

A la Pentecôte il partit à Paris, l'esprit tout rempli du souvenir de ces fêtes, de la résurrection glorieuse du Seigneur, de son ascension au ciel, et de la descente du Saint Esprit sur les Apôtres. Dans la doublure de sa veste, il emportait des stances que l'auteur, un de ses voisins, faisait prononcer à un condamné que l'on mène au supplice. Se préparait-il à tuer Henri IV ? Plus tard il affirma qu'il n'était parti que « pour parler au Roi et l'induire à faire la guerre à ceux de la religion prétendue réformée ».

Sans doute sa volonté n'était-elle pas bien arrêtée, Peut-être sa mission divine ne lui paraissait-elle pas assez précise. Il revint bientôt à Angoulême.

* * *

Aux approches de Noël de cette même année 1609, le bruit courut que le Béarnais préparait pour les fêtes religieuses une Saint-Barthélémy de tous les bons catholiques. Henri IV ne levait il pas partout des troupes ? On prétendait aussi qu'il allait soutenir en Allemagne les alliés protestants. De paroisse en paroisse, de clocher en clocher, cette rumeur épouvantable se répandait. Pendant les longues veillées d'hiver, devant la cheminée qui flambe, quelles visions, quelles atroces pensées durent torturer l'esprit du pauvre Ravaillac ? Ah, ce n'était pas le moment de crier joyeusement Noël. L'enfant Jésus, la Vierge et Saint-Joseph ne demandaient pas des cantiques, cette année-là.

Le 7 janvier 1610, douze jours après Noël, Ravaillac, seul, à pied, reprit pour la deuxième fois la route de Paris. Il n'avait pas l'intention de tuer le Roi : il voulait encore lui parler, lui montrer la nécessité d'abandonner ses criminelles entreprises, et de tourner ses armes contre les ennemis de la seule et vraie religion. Il déclara au cours de son procès « que, s'il avait projetté de tuer le Roy, il s'en estait désisté et croïoit qu'il estait expédient luy faire ceste remontrance plustost que de le tuer ».

Après douze jours de marche, exténué, transi et mourant de faim, il se présenta au Louvre. Les archers l'arrêtèrent à la porte. Ils le conduisirent à Monsieur de Bellingreville, prévôt de l'Hôtel du Roi, et grand prévôt de France, qui lui dit pour l'écarter que Sa Majesté était malade et ne recevait personne.

Ravaillac erra dans la ville. Il alla voir le Père Marie Magdelaine, peut-être pour lui demander de l'accueillir encore chez les Feuillants ; il rendit aussi visite au curé de l'église Saint-Séverin, qu'il avait jadis connu, quand il habitait rue de la Harpe. De quelle façon ces religieux fortifièrent-ils cette âme troublée, et quels conseils purent-ils lui donner ?

Il retourna au Louvre, plus résolu que jamais et, sans se lasser, deux fois encore, il tenta d'arriver jusqu'au Roi. Les gardes l'amenèrent devant Monsieur de Castelnau, disant que cet homme voulait à toute force voir Sa Majesté pour lui dire des choses qu'il ne pouvait confier à nul autre. Ils l'avaient fouillé, et ne lui avait rien trouvé.

Monsieur de Castelnau alla chercher Monsieur de la Force, son père, dans le cabinet du Roi, pour lui demander con-

seil, et Monsieur de la Force, embarrassé lui-même, demanda à sa Majesté ce qu'il fallait faire du personnage. Il aurait été d'avis de le remettre entre les mains de la justice. Mais Henri IV dit qu'il s'agissait sans doute d'un fou, qu'il fallait le fouiller de nouveau et, si on ne lui trouvait rien, le chasser en lui défendant sous peine des étrivières d'approcher du Louvre et de sa personne. Ravaillac fut soigneusement fouillé une deuxième fois, et relâché.

Où aller sinon chez les prêtres? Que faire, sinon chercher conseil auprès d'eux? Il alla aux Jacobins et rencontra deux Pères auxquels il demanda si un confesseur est tenu de révéler l'aveu de celui qui aurait déclaré avoir été tenté de tuer un Roi. Les religieux, étonnés d'une question si singulière et quelque peu embarrassés pour y répondre, le renvoyèrent au Père d'Aubigny, Jésuite fameux et fort habile à résoudre les cas de conscience.

Ravaillac l'alla trouver vers le 25 janvier, dans la riche maison conventuelle de la porte Saint-Antoine. Il aborda le Jésuite au sortir de la messe, et lui confia « qu'il avait des tentations qui estoient telles que estant en prison, faisant ses méditations par la licence de Frère Marie Magdelaine, provincial des Feuillants, avoit senty des puanteurs de souffre et feu aux pieds et mains, qui démonstroient le purgatoire contre l'erreur des hérétiques, avec des visions de Sainctes Hosties ». Et Ravaillac, tirant de sa poche un petit couteau sur lequel étaient gravés un cœur et une croix, dit au Père « que le cœur du Roi debvoit estre porté à faire la guerre aux Huguenots ».

Supris et intrigué par ces récits étranges, le Père d'Aubigny recommanda au pauvre Ravaillac, s'il avait vraiment

quelque chose à dire au Roi, de s'adresser à l'un de ses gentilhommes, et il lui conseilla » de s'arrester à prier Dieu, croïant que c'estoit plus imaginations que visions, qui procédoit d'avoir le cerveau troublé, comme sa face démontroit, et debvoit manger bons potages, retourner en son païs dire son chapelet et prier Dieu ». Sur ces mots il lui donna un sou, qu'il emprunta d'un autre religieux.

Alors, pendant des jours et des semaines, le malheureux Ravaillac chercha passionnément quelqu'un pour l'introduire au Louvre. Hélas, sa mine, son allure et ses paroles étaient trop inquiétantes. Il tenta de voir Madame d'Angoulême, dont le secrétaire était originaire de la paroisse Saint-Paul : on lui dit que Madame d'Angoulême était malade. Un aumonier du cardinal du Perron lui conseilla de rentrer en sa maison. Le vieux Ferrail, écuyer de la Reine Marguerite, qu'il entretint de ses visions, en le priant de parler au Roi, lui répondit « qu'il falloit voir, mais qu'il n'y avoit pas grande apparence qu'il fust un sainct personnage et homme de bien ». Ravaillac répliqua « qu'il pensoit estre assez homme de bien pour parler au Roy ».

Plus tard il devait déclarer « que peut estre, s'il eust parlé à Sa Majesté, il aurait perdu sa tentation peu après ». Henri IV en effet savait charmer; il possédait jusqu'au génie le don de dire à chacun le mot qui entraîne ou qui apaise. D'un sourire, il aurait pu ramener chez ce fou la confiance et l'amour. Mais Ravaillac ne devait jamais parler au Roi.

Un jour cependant, près du Cimetière Saint-Innocent, Ravaillac croisa le carrosse de Sa Majesté.

— « Sire, cria-t-il en s'approchant, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Sacrée Vierge Marie, que je parle à vous ! »

Mais Henri IV l'écarta de sa baguette.

Repoussé par le Roi, repoussé par tous, il erra comme un chien perdu, n'importe où. On le vit quelque temps demander l'aumône sur la route de Paris à Saint-Denis ; puis, complètement déconcerté, l'âme égarée, il retourna à Angoulême.

Sur les routes durcies par le froid, le voyage fut long sans doute, mais sa fièvre ne s'apaisa point. Dès son arrivée dans la ville natale, il alla trouver aux Cordeliers le frère Gilles Osere, ancien gardien du couvent de Paris, et lui conta ses visions et ses méditations, ajoutant « qu'il voioit que Nostre Seigneur voulait réduire à la religion catholique, apostolique et romaine ceulx de la religion prétendue réformée ». Le frère l'assura qu'il n'en fallait point douter.

Le premier dimanche de Carême, peu de jour après, Ravaillac retourna aux Cordeliers pour se réconcilier avec Dieu. Un religieux de l'ordre dont il n'a jamais dit le nom reçut sa confession. En face du ministre de Jésus-Christ, dans le mystère troublant du confessionnal, il s'accusa d'avoir eu l'intention de tuer quelqu'un. Le religieux n'en demanda pas davantage et lui donna l'absolution.

* * *

En attendant les fêtes de Pâques de l'année suivante, Ravaillac passa tout le carême dans la prière et le jeûne Sur son corps vigoureux les mortifications n'avaient pas

de prise, mais son esprit, si faible, était devenu chancelant.

La veille de Pâques, il alla passer la soirée chez un de ses parents, un certain Belliard. Des voisins causaient entre eux. La nouvelle se confirmait, disaient-ils, que Henri IV allait soutenir les princes huguenots d'Allemagne. L'ambassadeur du pape avait menacé le Roi d'excommunication ; Sa Majesté avait répondu que ses prédécesseurs avaient mis les papes en leur trône, et que si le Pape l'excommuniait, il le dépossèderait.

A ce mot l'esprit de Ravaillac flamba. Dans le silence de son âme, il se jura d'empêcher un pareil crime. « Le Roy faisant la guerre contre le Pape, c'estoit la faire contre Dieu, devait-il déclarer plus tard, d'aultant que le Pape est Dieu et Dieu est le Pape... et ce qu'aiant entendu se résolut du tout de le tuer. » Pour garder un témoignage de ce dessein suprême, il prit un papier sur lequel étaient peintes les armes de France soutenues par deux lions et y griffonna :

> Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence
> Au nom de Dieu auculne irrévérence.

Il ne put dormir cette nuit-là. Certes, il ne se demandait plus s'il devait tuer le Roi. Sa résolution était prise et il partirait dès le lendemain. Mais un autre souci tourmentait alors son âme. Devait-il communier en ce jour le plus glorieux de l'année? Il brûlait de participer aux mérites du Seigneur, mais était-il digne de l'hostie consacrée ? Jean Chastel avait communié avant son attentat. Devait-il à son tour s'approcher de la Sainte Table ?

Ce fut une nuit d'angoisse. Il reconnut « qu'il était indigne d'approcher du Très Saint et très auguste Sacrement plein des mystères des incompréhensibles vertus, parce qu'il se sentait encore vexé de ceste tentation de tuer le Roy, en tel estat ne vouloit s'approcher du précieux corps de Dieu ».

Quand le matin fut enfin venu, il se rendit à l'église Saint-Paul en compagnie de sa mère qu'il savait « d'une affection envers son Dieu plus religieuse que la sienne propre ». Il entendit la messe, puis suivit la vieille femme dans la petite procession qui se dirigeait vers l'autel. Et lorsqu'elle se fut agenouillée devant la Sainte Nappe pour recevoir l'hostie, il resta debout derrière elle, les mains jointes, dans l'espoir « qu'il serait participant de sa communion », et qu'un peu de la grâce divine qui allait descendre sur elle retomberait peut-être sur lui.

Cette extrême délicatesse de conscience et ce geste silencieux rendent ce malheureux digne d'une pitié sans bornes.

Ce jour de Pâques 1610, alors que toutes les cloches de sa ville sonnaient joyeusement la résurrection du Christ, Ravaillac sans retourner la tête reprit pour la troisième fois le chemin de Paris.

* * *

Il mettait à l'ordinaire deux semaines pour aller à Paris : il y fut cette fois en huit jours.

La capitale était dans une agitation extrême, pleine de soldats, toute bourdonnante de rumeurs guerrières.

Il descendit à l'auberge des Trois Croissants, dans le faubourg Saint-Jacques. Archers, piquiers et arquebusiers venaient y boire. Les uns disaient que le Roi se mettait en campagne pour soutenir les Huguenots allemands, que peut-être on allait faire la guerre au Pape et transférer le Saint-Siège à Paris. D'autres prétendaient que Henri IV partait à la conquête d'une nouvelle Hélène. L'amour du roi pour la princesse de Condé n'était alors un secret pour personne. Avec des mots crus, les soldats racontaient les aventures galantes du monarque. Et l'imagination du taciturne voyageur s'enflammait en écoutant ces propos.

Il quitta bientôt les Trois Croissants, et alla demander un gîte dans une hôtellerie du faubourg Saint-Antoine, près des Quinze-Vingts. Lui trouva-t-on une mauvaise mine, ou l'auberge était-elle pleine ? Il n'y eut pas de place pour lui.

Il était dans la salle, hésitant à partir, lorsqu'il aperçut un couteau tout grand ouvert sur une table. Sans doute, la volonté du ciel se manifestait-elle encore, en lui montrant l'instrument de la vengeance. Il étendit la main, « desroba ledict couteau en intention de tuer le Roy » et sortit dans Paris.

Un courage nouveau lui remplit le cœur. Il examina son arme. La lame branlait : un tourneur du faubourg Saint-Jacques lui mit un nouveau manche en corne de cerf.

Il logea pendant quelques jours aux Trois Pigeons, en face de l'église Saint-Roch, dans le faubourg Saint-Honoré. Mais inquiet, tourmenté, il ne pouvait rester en place et il retourna aux Trois Croissants.

Toute la journée, il se promena fébrile dans Paris. Il

alla aux Cordeliers et expliqua ses visions à des frères. On le vit aux Jacobins assister pieusement à la messe et aux vêpres. A Bourg-la-Reine il rencontra le jeune Cordelier Le Febvre, tout frais arrivé d'Angoulême, et l'amena aux Trois Croissants. Avec lui, il discourut sans fin des problèmes théologiques, et lui demanda un jour brusquement « s'il faut considérer comme péché la tentation de tuer un roi, et si l'on doit s'en confesser ». Le Cordelier allait répondre lorsque plusieurs religieux entrèrent dans la salle : Ravaillac lui fit signe de se taire.

Pendant quinze jours il rumina sans trêve son projet, s'informant des habitudes du Roi, le couteau dans la poche, épiant les alentours du Louvre. Puis, brusquement, il saisit de nouveau le bâton de voyage pour retourner à Angoulême.

* * *

On était aux premiers jours de mai : à travers les interminables plaines de la Beauce, Ravaillac s'en allait sur la route. Peut-être n'avait-il pas compris la volonté céleste ? Pourquoi le Seigneur, qui lui avait donné une arme, n'avait-il pas placé le Roi sur son chemin ? Sans doute, voulait-il charger quelque plus illustre vengeur de la mission divine ? Ravaillac était-il donc indigne de la confiance de Dieu ? Il saisit son couteau, et sur le fer d'une charrette en ébrécha la pointe, sur la longueur d'un pouce.

Il était nuit, lorsqu'il arriva dans les faubourgs d'Etampes.

Au détour d'un chemin, il aperçut soudain, au milieu

d'une place déserte, un Ecce Homo qui lui barrait la route. Il lui sembla que le crucifié grandissait démesurément dans l'ombre. Le voyageur solitaire tomba à genoux et pria Dieu. « Alors, dit-il, il luy revint la volonté d'exécuter son dessein de tuer le Roy. »

Sur une pierre il refit la pointe de son couteau et retourna bien vite à Paris.

* * *

La semaine du sacre était arrivée. Dans les rues magnifiquement pavoisées, on voyait des centaines de gentilhommes en équipages étincelants, qui leur avaient parfois coûté le château de leur père.

C'est dans ce décor de fête que durant une semaine Ravaillac promena sa frénésie.

Le mercredi douzième de mai, il vit passer la Reine, qui allait à Saint-Denis, et deux heures plus tard il vit le Roi. Mais il resta dans la foule et ne tira point son couteau. Avant de frapper, il voulait que la Reine fut couronnée, estimant qu'il y aurait ainsi moins de confusion dans le royaume.

Le vendredi quatorze, Ravaillac se leva très tôt. A sept heures, il alla s'agenouiller dans l'église Saint-Benoît, au moment même où Sa Majesté, rêvant à sa maîtresse, entendait aussi la messe à Saint-Roch. Avec ferveur il pria Dieu de lui donner l'occasion et le courage de tuer le Roi. Un scrupule cependant le faisait encore hésiter. Il savait qu'il allait frapper un homme en état de péché mortel, et qu'en lui retirant la vie terrestre il allait en même temps le priver

de la vie céleste. Mais un Roi huguenot n'était-il pas digne de la damnation éternelle ?

Il déjeuna aux Trois Croissants, et alla aussitôt reprendre sa faction aux alentours du Louvre. Il était assis sur une pierre du guichet lorsqu'à quatre heures, il vit Henri IV monter dans son carrosse. Son cœur bondit de joie dans sa poitrine, et il allait se précipiter, lorsqu'un hasard l'en empêcha : le Duc d'Epernon se trouvait à la place où il croyait trouver le Roi.

La voiture sortit du Louvre et prit la rue Saint-Honoré. Ravaillac la suivit en courant. Sous son manteau, il dissimulait son couteau ouvert. Quelles minutes d'angoisse il passa ! L'occasion qu'il cherchait depuis si longtemps était enfin arrivée ; il allait exercer la vengeance de Dieu, et le Roi cette fois ne lui échapperait pas.

Dans la rue de la Ferronnerie, le carrosse s'arrêta et Ravaillac put le rejoindre, à l'endroit même où l'année précédente, pendant les fêtes de Noël, il l'avait rencontré. D'un bond, il fut sur une borne, la main crispée sur le couteau, et par deux fois, sauvagement il frappa le Roi. Un flot de sang sortit de la bouche de Henri IV, mais il aurait voulu frapper encore. Le duc de Montbazon qui se trouvait à la portière lui saisit le poignet.

Alors, sa mission divine accomplie, Ravaillac, immobile, le couteau à la main, ne cherchant pas à fuir, semblait plongé dans l'extase. Pour le tuer, les valets accouraient, l'épée hors du fourreau. Mais que lui importait la mort ? Il était assuré de la vie éternelle, et les cohortes des anges allaient bientôt l'accompagner jusqu'à son Dieu.

* * *

On traîna Ravaillac, à l'hôtel de Retz près du Louvre. Il était d'un calme surprenant.

Le président Jeannin, le Secrétaire d'Etat de Loménie et le Conseiller de Bouillon accoururent pour l'interroger.

Dans l'espoir de tirer de lui plus aisément la vérité, ils lui dirent que Sa Majesté n'était pas morte. Mais Ravaillac affirma que le Roi était bien mort « veu le sang qu'il avoit à son cousteau ». Il déclara « qu'il n'avait pas de regret de mourir, puisque son entreprise estoit venue à effect, qu'il ne vouloit point de pitié, et que si le coup estoit à faire, il le feroit encore ».

Vainement on voulut savoir qui lui avait donné le conseil de parler à Sa Majesté. Il se borna à dire « que c'est chose qui passe nostre cognoissance et qu'il n'en déclarera la vérité qu'au prebstre en confession ».

On lui demanda aussi qui l'avait poussé à ce crime épouvantable. Il répondit « qu'il n'a esté induict par personne pour entreprendre cet attentat, mais l'a faict par une mauvaise et diabolique tentation, et que ce sont les sermons qu'il a ouys, auxquels il a apprims les causes pour lesquelles il estoit nécessaire de tuer un roy ».

Et comme le Conseiller de Bouillon avait appelé le Roi « très chrétien », il fit remarquer « que c'estoit la question de sçavoir s'il estoit véritablement roy très chrétien, car il eust esté tel comme on le supposoit, il eust fait la guerre aux sectateurs de la religion prétendue réformée qu'il protégeoit ».

On n'en put savoir davantage. Au bas de ses déclarations, il mit une étonnante signature, suivie d'un paraphe orgueilleux, et surmontée d'une croix.

Ensuite se présentèrent à l'Hôtel de Retz, les archevêques d'Aix et d'Embrun et quelques autres évêques. La vue de ces prélats ne l'intimida point. Ravaillac leur dit qu'il s'appliquait depuis longtemps « à la contemplation des secrets de la Providence éternelle, dont il avait eu de fréquentes révélations, tant en veillant qu'en dormant », et qu'il avait été choisi pour exécuter les jugements de Dieu.

Alors ces prêtres, habiles à déchiffrer les mystères les plus obscurs de l'âme, furent d'avis que son esprit avait dû recevoir les impressions du démon, que le calme de son attitude et les visions qu'il confessait prouvaient clairement qu'il était obsédé par le Malin, et qu'il avait fait sans doute des pactes avec le Diable.

L'hôtel était si mal gardé que tout Paris venait voir le prisonnier.

Les Jésuites s'approchèrent timidement, craignant que leur compagnie fût compromise. « Prenez garde de faire inquiéter les gens de bien », lui dit le Père Cotton, puis il le traita de Huguenot. Mais Ravaillac ne répondit pas.

Monsieur de Bellingreville, prévôt de l'Hôtel du Roi, résolut de le faire parler. Il prit deux arquebuses, et enleva les silex ; à leur place il mit les pouces du meurtrier et les écrasa sur le rouet. Ravaillac se moqua et lui demanda insolemment s'il se croyait plus habile que les prêtres.

Des curieux essayèrent de lui tirer quelque aveu en lui

décrivant les tortures qu'on allait lui faire subir s'il se taisait : il s'obstina dans son silence.

On le fouilla. Il avait sur lui trois quarts d'écus d'argent avec quatre ou cinq sols, le papier aux armes de France sur lequel il avait griffonné chez Belliard les stances à dire par un criminel que l'on mène à la mort, un autre papier portant à trois endroits le nom de Jésus, un chapelet, et le cœur de Cotton donné dix ans plus tôt par le chanoine Guillebaud. C'était là sa vie et son secret : son âme tenait tout entière dans ce pauvre trésor.

* * *

Dans la nuit du samedi quinzième jour de mai, Ravaillac fut conduit à la Conciergerie et remis entre les mains du Parlement.

Pendant trois jours, les 17, 18 et 19 mai, les Présidents de Harlay, Pottier et Blanc Mesnil assistés de plusieurs Conseillers du Roi ne cessèrent de l'interroger.

Il leur conta sa misérable existence, son premier séjour à Paris et les trois voyages qu'il y fit pour voir et tuer le Roi. Il répéta qu'il n'avait été poussé à son crime « par personnes quelconques de France ou d'Estranger que par sa volonté seule », et qu'aucun tourment ne pourrait lui faire dire autre chose.

Mais ses juges refusaient de le croire et l'exhortaient à dénoncer ses complices en considération de son salut éternel. Il leur dit qu'il était « devant la Justice de Dieu, devant laquelle il respondoit maintenant la vérité ».

Un scrupule germa soudain dans cet esprit si prompt à découvrir le péché. Les magistrats, et tous ceux qui soupçonnaient des personnes innocentes, ne péchaient-ils pas par sa faute? Il ne voulait pas comparaître devant le juge éternel avec ce poids sur les épaules. Il supplia « la Cour, la Royne, et tout le peuple de cesser l'opinion qu'ils ont qu'aultre que luy ait participé à cest homicide », et ajouta que s'il avait eu un complice et qu'il mourut sans le déclarer « il ne croiroit pas être sauvé, ni qu'il y eut Paradis pour luy, parce que abyssus abyssum comme il a apprims des prédicateurs de Nostre Seigneur », faisant allusion à ce psaume où David déclare qu'un abîme de péchés en appelle un autre.

Il fut confronté avec le Père d'Aubigny et le Cordelier Le Febvre auxquels il avait autrefois demandé si un confesseur est tenu de révéler l'aveu de celui qui a déclaré être tenté de tuer le Roi. Mais le Jésuite soutint qu'il n'avait jamais vu cet homme, et que d'ailleurs « Dieu lui faisait la grâce d'oublier dans le même moment ce qu'on lui révélait sous le sceau de la confession. » Le jeune Cordelier fit la même déclaration. Ravaillac, indifférent et doutant peut-être de sa propre raison, leur dit simplement qu'il les « tenait pour hommes de bien, bons religieux et les voulait croire ».

Un instant on vit son cœur fléchir et s'attendrir. Quand on lui parla de sa mère « il jetta plusieurs pleurs et larmes ». Il demanda pardon à Dieu du mal qu'il avait fait, disant « qu'il avait la crainte, mais aussi l'espérance en la grâce de Dieu, et pensait demeurer jusques à la mort d'une bonne foy et parfaite charité. »

Que toujours en mon cœur
Jésus soit le vainqueur,

écrivait-il un jour, et la fin de son interrogatoire constate « qu'en pleurant il priait la Sacrée Vierge Marie, Monsieur Sainct Pierre, Monsieur Sainct Paul, Monsieur Sainct François et toute la Cour Céleste du Paradis, estre ses advocats envers sa Sacrée Majesté, afin qu'Elle impose sa Croix entre sa mort, le jugement de son âme et l'enfer ».

On ouvrit en sa présence le petit cœur de Cotton que le chanoine Guillebaud lui avait donné en disant qu'il enfermait un morceau de la Vraie Croix. Le cœur était vide. Depuis dix ans le malheureux portait précieusement une fausse relique. Tout, dans sa funeste vie, n'était-il donc qu'illusion et mensonge ? Etait-il une dupe des prêtres ? Mais il pensait que Dieu ne l'avait pas trompé et que le peuple entier priait pour le salut de son âme.

Hélas, s'il avait pu passer la tête entre les barreaux de sa prison, il aurait vu une foule amassée devant la Conciergerie, insensée de fureur, l'injuriant et lui jetant des pierres à travers un mur épais de dix pieds.

* * *

La Cour se demanda quelque temps si on appliquerait la question au meurtrier avant de le juger. La procédure accoutumée semblait ne pas le permettre, attendu que la question n'avait pour but que d'arracher l'aveu du crime, ce qui en l'occurence pouvait paraître superflu. Tout le monde était navré. Mais Monsieur de la Guesle, procureur

général du Roi, découvrit dans les archives du Parlement un vieil arrêt condamnant un malheureux, qui avait tenté d'empoisonner Louis XI, à subir la torture avant d'être condamné. Aussitôt la Cour ordonna que la question « serait appliquée à Ravaillac par trois diverses fois ».

Le 25 mai, le « questionnaire » et ses aides s'emparèrent de lui. Ils l'étendirent sur des sangles et lui appliquèrent les brodequins. C'étaient des sortes de planchettes que l'on serrait avec des cordes autour des jambes. On enfonçait ensuite, à hauteur des genoux et des chevilles, des coins que l'on chassait à coups de maillet. Ravaillac soutint la première question sans dire un mot. On n'osa insister. Ses forces paraissaient s'affaiblir, et l'on craignait qu'il ne pût supporter les tourments qu'on lui préparait.

Sur le genre de supplice à lui faire subir, personne n'était d'accord. Un certain Balbani montra à la Cour une machine de sa fabrication qui aurait permis de presser le corps du condamné avec de vives douleurs, et sans lui faire perdre ses forces.

Un autre proposa la baratte, en usage à Genève, qu'il disait lente et cruelle. On reconnut que la baratte offrait des avantages, mais elle était d'invention huguenotte, et pour cela fut écartée.

La Reine recommanda un boucher, qui proposait d'écorcher le meurtrier tout vif et promettait de lui laisser assez de forces pour qu'il pût supporter convenablement les plus cruels tourments. La Cour loua les sentiments d'une princesse si pénétrée de douleur et d'une mère si soucieuse de la sauvegarde de son fils, mais elle

déclina toutes propositions et résolut de s'en tenir aux moyens accoutumés.

L'érudit magistrat qu'était Monsieur de la Guesle obtint cependant que le supplice fut orné de quelques agréments qu'il avait appris dans les anciens livres. Aux tenailles habituelles, il fit ajouter le plomb fondu, l'huile et la poix bouillantes et un ingénieux mélange de cire et de soufre.

La Cour décida enfin que pour tenter une dernière fois de connaître les complices du meurtrier, la question lui serait de nouveau appliquée avant de le mener en Grève.

* * *

Hélas, le pauvre Ravaillac n'eut jamais de complices.

Des historiens ont cependant essayé de soutenir qu'il faisait partie d'un complot contre Henri IV, dont la Reine même avait eu connaissance.

Un jour, en l'église Saint-Jean-de-Grève, le Duc d'Epernon aurait rencontré Henriette d'Entragues.

Le Duc d'Epernon sentait son discrédit grandir. Le Roi venait de lui imposer l'échange de son gouvernement d'Angoumois contre celui de la Provence, et de lui retirer le commandement de la place de Metz.

Henriette d'Entragues, après avoir été la maîtresse de Charles IX, était devenue celle de Henri IV. Le Roi l'avait presque répudiée, et elle en avait un immense dépit.

La Reine enfin accordait depuis longtemps ses faveurs à Concini et désirait ardemment la régence.

Mais de ce complot de l'église Saint-Jean-de-Grève nul n'a jamais trouvé trace.

En vain a-t-on prétendu que l'instruction du procès de Ravaillac avait été précipitée, qu'un témoin dangereux du nom de Lagarde avait été assassiné, et qu'une femme de vie légère mais de grand cœur, la d'Escoman, qui aurait connu le complot, avait été arrêtée sur ordre des Jésuites et murée jusqu'à sa mort dans des oubliettes.

On a dit également que les déclarations de Ravaillac « reçues sous le secret de la Cour » étaient enfermées dans une cassette enfouie dans un mur de la rue Saint-Honoré, et qu'on y pourrait lire le nom du Duc d'Epernon et celui de la Reine.

Ce sont là des légendes dont l'histoire aime se parer. Elles ne doivent pas faire oublier cette vérité historique, souvent moins belle, qui s'accroche aux vieilles pierres et rampe sur les feuillets jaunis des documents.

Pendant le procès de Ravaillac des centaines de coupables furent dénoncés ; mais le Parlement fut bientôt convaincu qu'il y avait là du fanatisme entretenu et exploité par certains théologiens.

Ravaillac n'eut pas de complices.

Ou bien il en eut des milliers. Et ce furent les Jésuites, les prêtres et les moines qui durant trois années l'exaltèrent par leurs sermons meurtriers, et peut-être même lui conseillèrent de tuer, dans l'ombre de la sacristie.

En ce temps-là l'hérésie était le plus grand des crimes, celui qui exposait un peuple à la colère céleste, à la famine et à la peste. C'était l'époque où des damnés faisaient des pactes avec le Diable et se rendaient sur des montures

fantastiques au Sabbat, d'où ils rapportaient le pouvoir redoutable de jeter les maléfices.

Depuis des siècles, les théologiens, se fondant sur un verset de l'Exode, encouragés par la Bulle « Summis Desirantes », dénonçaient aux fureurs de l'Inquisition les sorciers et les protestants. Dans la seule Allemagne plus de cent mille femmes étaient montées sur le bûcher. En Espagne, Philippe II faisait exécuter les « auto da fé » (les actes de foi) sous les fenêtres de son palais. Pie V envoyait ses félicitations au dominicain Torquemada. A l'occasion de la Saint-Barthélémy Française, Grégoire XIII octroyait des indulgences à tous les massacreurs, faisait frapper une médaille portant la légende : « Ugonotorum Strages » (le carnage des Huguenots) et commandait à Vasari des fresques, qui déshonorent encore aujourd'hui les murs d'une salle du Vatican.

Une véritable frénésie meurtrière agitait l'Eglise catholique.

Ravaillac était un enfant du siècle

Peut-être a-t-il servi d'instrument à ces Jésuites, qui reconnaissaient à Dieu le droit de faire tuer un roi, qui avaient jadis armé leur élève Jean Chastel, et qu'Henri IV avait chassés du royaume. L'Université et le Parlement en furent persuadés. Et lorsque le Père Ignace emporta au Collège de la Flèche, au milieu d'une pompe magnifique, le précieux cœur de Henri IV, le peuple de Paris murmura en voyant passer les bons Pères : « Le feu Roi leur a donné la Flèche, et pour le récompenser ils la lui ont mise dans le cœur. »

« Arrest de la Cour de Parlement,
contre le très meschant parricide François Ravaillac. »

« Veu par la Cour, les Grand'Chambre, Tournelle et « de l'Edict assemblées, le procez criminel faict par les « Présidens et Conseillers à ce commis, à la requeste du « Procureur Général du Roy, à l'encontre de François « Ravaillac, praticien de la Ville d'Angoulesme, prison- « nier en la Conciergerie du Palais ;

« Dict a esté que ladicte Cour a desclaré et desclare « ledict Ravaillac deüement atteint et convaincu du crime « de léze Majesté divine et humaine au premier chef, pour « le très-meschant, très-abominable et très-détestable par- « ricide commis en la personne du feu Roy Henri IIII^e^, de « très-bonne et très-loüable mémoire. Pour réparation « duquel l'a condemné et condemne faire amende hono- « rable devant la principale porte de l'Eglise de Paris, où « il sera mené et conduict dans un tombereau ; là, nud « en chemise, tenant une torche ardente du poids de deux « livres, dire et desclarer que malheureusement et prodi- « toirement il a commis ledict très-meschant, très-abomi- « nable et très-détestable parricide, et tué ledict Seigneur « Roy de deux coups de cousteau dans le corps, dont se « repend, demande pardon à Dieu, au Roy, et à Justice ; « de là conduict à la place de Grève et sur un eschafaut « qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses, « et gras des jambes, sa main dextre, y tenant le cous- « teau duquel a commis ledict parricide, ards et bruslez « de feu de souffre, et sur les endroits où il sera tenaillé

« jetté du plomb fondu, de l'huile boüillante, de la poix « raisine bruslante, de la cire et souffre fondus ensemble. « Ce faict, son corps tiré et desmembré à quatre chevaux, « ses membres et corps consommez au feu, réduicts en « cendres, jettés au vent. A desclaré et desclare tous et « chacuns ses biens acquis et confisquez au Roy. Ordonné « que la maison où il a esté nay sera démolie, celuy à qui « elle appartient préalablement indemnisé, sans que sur « le fonds puisse à l'advenir estre faict aultre bastiment. « Et que dans quinzaine après la publication du présent « arrest à son de trompe et cry public en la ville d'Angou- « lesme, son père et sa mère vuideront le royaume avec « deffences d'y revenir jamais, à peine d'estre pendus et « estranglez, sans autre forme ni figure de procez. A « faict et faict deffences à ses frères, sœurs, oncle et « aultres, porter cy-après ledict nom de Ravaillac, leur « enjoinct le changer en aultre sous les mesmes peines. « Et au Substitud du Procureur Général du Roy faict « publier et exécuter le présent arrest, à peine de s'en « prendre à luy. Et avant l'exécution d'iceluy Ravaillac, « ordonné qu'il sera derechef appliqué à la question, pour « la révélation de ses complices ».

« Prononcé et exécuté le xxvij may mil six cent dix. »

* * *

Ce même jour, 27 mai 1610, Ravaillac fut mandé dans la chambre de la Buvette devant Messieurs les Présidents et Conseillers. Il écouta à genoux la lecture de l'arrêt de mort. Puis on se disposa à lui appliquer la question, pour lui arracher les noms de ses complices.

— « Par la damnation de mon âme, dit-il, il n'y a eu homme, femme, ni aultre que moy qui l'aye seu. »

On lui mit les brodequins. Le bourreau enfonça un premier coin, puis un deuxième.

Ravaillac poussa des plaintes profondes et gémit: « Mon Dieu, prenez ceste pénitence pour les grandes faultes que j'ay faictes en ce monde. Par la foy que je doibs à Dieu, je ne sçay aultre chose. Ne me faictes pas désespérer de mon âme. »

Au troisième coin, il défaillit et demeura pâmé. On relâcha les brodequins, on jeta de l'eau sur lui. Il reprit connaissance, but un peu de vin, puis fut étendu sur un matelas où il resta jusqu'à midi.

Quand il eut repris quelques forces, l'exécuteur le conduisit à la chapelle et le lia à un pilier. Vainement pendant trois heures des docteurs en Sorbonne l'exhortèrent à révéler qui l'avait poussé au crime. Il dit simplement « qu'il avait faict une grande faulte où la tentation du Diable l'avait porté » et demanda au greffier de consigner « que aultre que luy n'avait fait le coup, n'en avoit esté prié, sollicité ni induict par personne ».

Ravaillac paraissait se repentir, mais sa confiance en sa mission divine n'était pas encore éteinte, et il croyait que le peuple lui savait gré d'avoir assassiné le tyran.

A trois heures de l'après-midi on le délia pour le conduire au supplice. Quand on donna l'ordre aux archers d'empêcher que la populace ne l'offensât dans la rue, il releva orgueilleusement la tête et dit avec fierté que le peuple ne le toucherait pas.

Son illusion dura peu. Dans la Cour de la Conciergerie,

les prisonniers se précipitèrent sur lui, et l'auraient étranglé si les gens d'armes n'avaient été là.

Il monta lentement dans le tombereau qui devait le mener en Grève.

Hélas, quand la charrette franchit la porte de la prison, une clameur immense, faite d'imprécations et de blasphèmes, s'éleva de la foule. Ravaillac chancela, et comprit peut-être alors que le peuple n'était pas avec lui.

— « Meschant, parricide, traistre », lui criait-on.

— « Paix, là ! » criaient les archers, et par trois fois ils proclamèrent : « Ors, escoutez, de par le Roy ».

Tout le monde se tut pour entendre la lecture de l'arrêt. Puis les cris et les injures recommencèrent. Le tombereau se mit en marche au milieu d'une foule hurlante qui voulait le prendre d'assaut ?

Sous le porche de Notre-Dame, Ravaillac descendit pour faire amende honorable. A genoux, une torche à la main, il entendit une nouvelle fois la lecture de l'arrêt. Puis il baisa le bout de la torche en signe de repentance, et fut conduit à la place de Grève.

Des milliers de personnes se pressaient pour assister au spectacle. Princes, Seigneurs, et Officiers de la Couronne étaient aux meilleures places. Il s'élevait de cette multitude un bruit semblable à celui du tonnerre.

Ravaillac priait Dieu. Il quitta la charrette et monta à l'échafaud.

Avant de comparaître devant le juge suprême, le malheureux demanda un confesseur. Mais le prêtre refusa le sacrement. Il le promit cependant à la condition qu'il révé-

lât les noms de ses complices. Mais Ravaillac jura qu'il n'en avait pas.

— « Donnez-moi, dit-il, l'absolution, au moins à condition, au cas que ce que je dis soit vrai. »

— « Je le veux, répondit le confesseur, mais à cette condition qu'au cas qu'il ne soit pas ainsi, votre âme au sortir de cette vie que vous allez perdre s'en va droit en enfer et au diable, ce que je dénonce de la part de Dieu comme certain et infaillible. »

Ravaillac reçut l'absolution. Alors commença le supplice.

Sa main droite, qui avait frappé le Roi, fut transpercée par le couteau rougi au feu de soufre.

« Jésus, Maria ! Jésus, Maria ! », implora le malheureux.

Quand sa main ne fut plus qu'un charbon, on lui déchira la poitrine et les jambes avec des tenailles rouges. Dix fois le greffier l'exhorta à dire la vérité. Dix fois on répandit sur ses plaies le plomb, l'huile et la poix bouillante.

Le supplicié hurlait et son corps se crispait de souffrance.

Alors les docteurs se découvrirent et, debout, commencèrent de chanter le Salve Regina.

La populace poussa une clameur effroyable. On entendit des menaces. La foule disait que le supplice était trop court, qu'il ne fallait point de prière pour ce damné. Et les docteurs l'abandonnèrent.

On l'étendit alors sur une claie, le corps solidement attaché à deux piquets, au milieu de l'échafaud. Et les

chevaux tirèrent pour l'écarteler. De temps en temps, un muscle se déchirait, une côte se rompait.

Mais Ravaillac ne souffrait plus.

Au bout d'une demi-heure, une cuisse fut arrachée.

Le bourreau s'apprêtait à le démembrer avec une hache pour le brûler, lorsque soudain la foule, féroce, avide de sang, renversa les barrières et piétina les soldats.

Le peuple se rua sur le cadavre, le perça de cent coups de couteau, le dépeça et s'en disputa les morceaux. On vit une femme planter ses ongles et mordre dans cette chair calcinée et sanguinolente. Les paysans emportèrent quelques lopins de ses entrailles jusque dans leurs villages, « on brûla la viande » à tous les carrefours de Paris, et la Reine vit les Suisses en rôtir un morceau sous son balcon. « Il n'y eut fils de bonne mère, assure l'Estoile, qui n'en voulut avoir sa pièce. »

ÉTUDE PSYCHO-PATHOLOGIQUE

Le milieu dans lequel a vécu Ravaillac, toutes les phases de sa vie et ses antécédents héréditaires ont eu dans la formation de son esprit une influence considérable.

Son père était alcoolique, violent, immoral, et semble n'avoir jamais pu s'adapter. Ravaillac avait de ce fait une lourde hérédité.

Ses antécédents collatéraux sont typiques : sœurs cruelles, qui abandonnèrent leur mère et frère condamné de nombreuses fois pour des méfaits divers.

Issu d'une famille morbide, Ravaillac ne manqua pas d'être un dégénéré héréditaire.

Lors de son procès, on ne prit évidemment pas soin de le soumettre à une observation scientifique rigoureuse. Les documents révèlent cependant que c'était un homme de haute taille, aux membres gros ; que son poil était fauve, son visage dur.

Contrairement à son père, il n'était dénué ni d'intelligence, ni de sens moral. Quelques-unes de ses facultés et certains de ses sentiments étaient intégralement développés, parfois même à l'excès. Son amour pour la religion, sa haine contre les huguenots manquaient de pondération. Chez lui, par contre, quelques éléments psychiques étaient

restés à l'état embryonnaire, et son esprit présentait de graves lacunes.

Son passé n'était pas sans taches : il avait été une première fois emprisonné pour dettes et une deuxième fois pour tentative de meurtre.

Il a, d'autre part, constamment fait montre dans sa conduite d'une *instabilité* maladive, allant plusieurs fois à Paris, tantôt pour avertir le roi, tantôt pour le tuer, indécis, ne cherchant pas même d'arme au moment où il est résolu au crime. Ce sont là encore les caractéristiques et aussi les conséquences de son déséquilibre mental.

Il fut comme son père incapable de s'adapter, ne pouvant se plier aux exigences d'une profession ; on le voit successivement praticien, éducateur, moine et surtout mendiant. Il mena jusqu'à l'accomplissement de son crime une vie inutile et sans but.

Ravaillac avait un cerveau débile et tourmenté. Le seul mot de huguenot suffisait à le rendre furieux. Il avait un esprit étonné, et branlant, susceptible de toutes impressions, et les nombreuses privations qu'il n'a cessé de subir, tant en prison que pendant ses voyages, le rendaient capable de visions.

Ce sont là les antécédents personnels, névrosiques et psychopathiques, que l'on rencontre chez les déséquilibrés. A ces antécédents s'ajoute la précocité qui caractérise aussi ces sujets : Ravaillac n'avait guère plus de trente ans lorsqu'il accomplit le crime.

C'était donc un anormal, un déséquilibré : son esprit était un mélange complexe, où il est difficile d'apprécier la part de raison et la part de folie.

* * *

Le mysticisme dominait chez Ravaillac. Son mysticisme, qui se manifestait par une violence exceptionnelle de passion et telle que ses coréligionnaires en furent étonnés, était à la fois une exagération des sentiments religieux et une tendance à s'exalter pour les choses de la religion, à en faire sa raison de vivre.

Cette tendance n'était pas héréditaire ; elle ne se revéla pas dès son enfance ; elle lui vint sous l'influence de l'éducation que lui donnèrent ses oncles chanoines, et sous l'influence du milieu où il vivait, profondément religieux, sectaire, et plein de haine contre les huguenots.

Ce mysticisme se manifesta notamment par le culte des reliques : il avait sur lui lorsqu'on l'arrêta un cœur de Cotton qui devait contenir un morceau de la Vraie Croix et plusieurs feuilles de papier portant de pieux aphorismes.

Ravaillac était aussi rempli de scrupules religieux : il hésita à frapper le Roi parce que celui-ci était en état de péché mortel, il ne voulut pas communier avant d'accomplir son acte parce qu'il ne s'en jugeait pas digne, et avant le supplice il eut la crainte de comparaître devant Dieu avec le poids des fautes de tous ceux qui accusaient des innocents.

On peut enfin remarquer que les trois voyages de Ravaillac à Paris coïncident avec de grandes fêtes religieuses pendant lesquelles son exaltation augmentait évidemment : il fit le premier à la Pentecôte de 1609, le

deuxième à la Noël de la même année, le troisième à Pâques de 1610.

* * *

Chez Ravaillac, les idées religieuses étaient devenues des idées délirantes. Dans ce délire mystique religieux, il se croyait l'exécuteur des jugements de Dieu, désigné pour tuer le roi hugenot. Cette mission lui paraissait glorieuse. En tuant Henri IV il pensait délivrer le peuple et avoir droit à sa reconnaissance ; il lui semblait s'apparenter de la sorte aux anciens martyrs de la religion chrétienne.

Le mysticisme de Ravaillac n'était pas une entité pathologique nette, il était sans substratum hallucinatoire. Il n'y a pas eu chez ce mystique de véritable transformation de la personnalité ; ce n'était pas vraiment un aliéné religieux, mais un désharmonique délirant, qui s'est laissé inculquer des idées logiques et vraisemblables. Ce n'est que par leurs conséquences criminelles que ces idées sont devenues morbides. Ravaillac croyait savoir que Henri IV était sur le point d'aller à l'étranger soutenir les huguenots, alors qu'il aurait dû anéantir ceux de son pays, et qu'il allait faire la guerre au Pape, et transporter le Saint Siège hors de Rome. Sa croyance était absolument sincère : elle était exaltée par les sermons sectaires qu'il entendait.

Ces sermons, le milieu dans lequel il vivait, l'éducation qu'on lui donna provoquèrent chez Ravaillac ce que l'on a parfois improprement appelé des hallucinations.

Mais ce ne furent pas des hallucinations telles qu'on les rencontre dans les psychoses, ce furent les représentations

mentales d'un esprit exalté, d'ailleurs intermittentes, favorisées par les privations, et ayant lieu particulièrement la nuit. Elles tiennent à la fois du rêve, de l'illusion et du délire onirique.

* * *

Quels sont les caractères de l'acte morbide de Ravaillac ?

Cet acte ne fut évidemment pas commis d'une façon subite et irréfléchie. Ravaillac n'a pas agi en aliéné véritablement halluciné et impulsif. Il a logiquement conçu son attentat et il l'a prémédité comme le prouvent les trois voyages qu'il fit et le vol du couteau.

Il a eu conscience de son *obsession morbide*, puisqu'il n'osa pas participer à la communion le jour de Pâques ; il *lutta* contre elle, ainsi que le montrent ses longues hésitations, ses retours à Angoulême, et surtout le dernier, pendant lequel il ébrécha son couteau, rencontra l'Ecce Homo d'Etampes, et refit la pointe de son arme avant de revenir à Paris. Après avoir longtemps lutté contre son penchant morbide, Ravaillac céda enfin à son obsession.

Le meurtre de Henri IV n'a donc pas été accompli par un halluciné. C'est un acte logique, raisonné, subi après de multiples combats intérieurs.

Mais malgré sa lucidité d'esprit et son apparente raison, malgré sa longue préméditation, Ravaillac n'était pas un simple passionnel, parfaitement responsable.

Vaniteux, de raisonnement faux, solitaire, il réalise le type du paranoïaque ; le *caractère obsédant* de *l'idée prévalente* qui le conduisit au crime fait de lui un *revendicateur altruiste*.

* * *

Après cette longue lutte intérieure, à partir du moment où il fut bien résolu de tuer le Roi, Ravaillac n'hésita plus. Autant l'énergie lui avait manqué, autant l'audace lui vint pour accomplir le crime. Et il était fier de son rôle d'exécuteur des jugements célestes.il avait la certitude d'accomplir une mission glorieuse. Il frappa donc avec violence, deux fois, et aurait frappé encore si on ne l'avait empêché.

Puis, le crime accompli, il ne chercha pas à s'enfuir, il n'en avait pas l'intention. Immobile, debout sur la borne, il attendait l'intervention divine et l'approbation de la foule.

Le remords de son acte et la peur des supplices sont des sentiments auxquels il n'était pas accessible. Il ne pensa pas à se suicider pour éviter le supplice : c'eut été une impulsion morbide en désaccord avec la logique de ses idées, une lâcheté qui l'eût rendu indigne de sa mission.

* * *

Son crime accompli, Ravaillac découvrit son orgueil. Mystique religieux, il fut préoccupé par le bonheur céleste et pensa à la récompense que son crime allait lui mériter. Mystique politique aussi, il songea à la renommée terrestre qui l'attendait après sa mort : aussi resta-t-il confondu devant l'immense réprobation de la foule.

Avec un pareil état d'esprit, la mort n'effrayait point

Ravaillac. Il était soutenu par l'exaltation de sa croyance. Il monta crânement à l'échafaud et supporta avec une bravoure étonnante de cruels tourments. Sa conduite fut celle d'un véritable martyr. Son exaltation était telle qu'il se moqua lorsqu'on lui écrasa les pouces sur les rouets des arquebuses, et qu'il ne poussa que quelques plaintes lorsqu'on lui perça la main avec le couteau rougi. Peut-être cette exaltation était-elle suffisante pour abolir parfois chez lui la sensibilité à la douleur.

* * *

Ravaillac a de nombreuses analogies avec les criminels. Ses antécédents héréditaires, collatéraux et personnels étaient chargés. Il aimait aussi, comme quelques autres criminels morbides, confier à des écrits ses pensées et ses sentiments. Il portait lorsqu'on l'arrêta des stances à dire par un condamné, un aphorisme en vers sur une feuille de papier aux armes de France, et il écrivit un distique à la fin d'un de ses interrogatoires.

* * *

La cause principale qui fit de Ravaillac un assassin doit être cherchée dans sa prédisposition individuelle et héréditaire. Ravaillac était surtout un déséquilibré, qui devait être soumis à l'influence de la moindre cause occasionnelle. Cette tare originelle avait préparé un terrain favorable au développement de ses conceptions pathologiques et de son obsession impulsive. Sur ce ter-

rain est né le mysticisme délirant qui est la caractéristique de son état mental.

Les causes occasionnelles se trouvent à la fois dans sa misère, et surtout dans les influences du milieu : l'esprit de l'époque, les événements politiques, la vie monastique et les prédications.

Les horreurs de la Ligue étaient à peine terminées, les questions religieuses passionnaient tous les esprits, Henri IV avait été l'objet de nombreuses tentatives d'assassinat : Ravaillac plus que tout autre était susceptible de recevoir les suggestions ambiantes, de s'imprégner l'esprit des idées qui circulaient, de se croire même appelé à jouer un rôle prépondérant.

* * *

L'individualité de Ravaillac et les caractères de son crime font rejeter toute idée de complicité. Ravaillac n'a été l'agent que de sa propre exaltation mystique. C'est un mystique délirant qui a combiné et exécuté seul son projet morbide.

On a cependant voulu voir en lui l'instrument d'un complot. Lors de son procès, on n'a pas cherché à faire son étude psychologique, et malgré ses dénégations et contre toute vraisemblance on s'est acharné sur lui, jusque sur l'échafaud, pour lui arracher les noms de ses complices supposés.

Certes les Jésuites étaient d'accord sur le droit accordé par Dieu de tuer le roi, mais il n'y eut de leur part aucune complicité matérielle. Peut-être ont-ils approuvé

théoriquement et tacitement l'acte du régicide, mais leur complicité fut purement morale.

Ravaillac sur l'échafaud reçut l'absolution « à condition » qu'il n'eût pas de complices. Si ce mystique en avait eu, il n'eût point consenti à cette transaction.

CONCLUSIONS

Les régicides ou magnicides *vrais* sont représentatifs au plus haut degré des délires dits altruistes.

Le délirant altruiste régicide est avant tout un paranoïaque du type revendicateur.

Ravaillac ne fait pas exception à cette règle. Son hérédité chargée, ses antécédents personnels, son orgueil, la fausseté de son raisonnement, sa vie solitaire, son inadaptabilité, sa tendance à se manifester par des écrits, sont autant d'éléments qui permettent ce diagnostic.

L'exaltation de Ravaillac, le caractère obsédant de l'idée meurtrière, les hésitations, l'angoisse qui précédèrent l'acte, complètent ce diagnostic. Ravaillac est le type du revendicateur altruiste.

Les hallucinations visuelles, peut-être tactiles, signalées épisodiquement, ne viennent pas infirmer ce diagnostic. De tels phénomènes sont courants chez les *mystiques même non habituellement hallucinés*. Chez Ravaillac, les privations, les fatigues, la prison ont pu favoriser la formation d'éléments oniriques.

Il ne paraît pas douteux que Ravaillac fût un aliéné, et que son supplice fut injustifié médicalement.

Mais en pareille matière, et même après le XVII^e siècle, il ne semble pas que les raisons d'ordre médical l'aient jamais emporté dans les jugements des hommes.

Vu : le Président de la thèse,
H. CLAUDE.

Vu : Le Doyen,
ROGER.

Vu et permis d'imprimer:
Le Recteur de l'Académie de Paris
CHARLÉTY.

BIBLIOGRAPHIE

Estienne de Molar. — Discours sur le Trespas de Henry-le-Grand. Lyon, 1610.

Guillaume du Peyrat. — Discours sur la vie et la mort de Henry-le-Grand. Paris, 1610.

X... — Arrest de la Cour du Parlement contre le tres-meschant parricide François Ravaillac. Paris, 1610.

X... — Arrest du Parlement contre le tres-meschant François Ravaillac. Rouen, 1610.

X... — Supplice, mort et fin ignominieuse du parricide inhumain et desnaturé François de Ravallot. Lyon, 1610.

X... — Le Praticien démembré ou Ravaillac sur l'eschafaut, 1610.

Pelletier (*Pierre*). — Discours lamentable sur l'attentat et parricide commis contre la personne du Roy Henry IV. Paris, 1610.

X... — Discours sur la mort de Ravaillac, exécuté à Paris, le 27 may, 1610. Lyon, 1610.

Fons (*Jacques de la*). — Discours sur la mort de Henri IV. Paris, 1610.

X... — L'Epithète d'honneur de Henry-le-Grand. Paris, 1610.

X... — Procès, Confessions et Négations de Ravaillac sur la mort de Henry IV. Paris, 1611.

X... — Interrogatoire et déclaration de mademoiselle Descoman, 1616.

D'Escoman (Mlle). — Le véritable manifeste sur la mort de Henry IV. Paris, 1616.

P... D... — Procès du très meschant et détestable parricide François Ravaillac. Paris, 1858.

Loiseleur. — Ravaillac et ses complices. Paris, 1873.

Fleury (M. de). — Le Ravaillac d'Angoulême. Angoulême, 1882.

Callandreau. — Ravaillac. Paris, 1884.

Finot (J.). — Un complice de Ravaillac. Lille, 1888 (Mémoires de la Société des Sciences).

Michelet. — Histoire de France.

Régis. — Les Régicides dans l'histoire et le présent.

8246. – Imp. de la Faculté de Médecine, Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. – 4-28